



Coup de poing au visage casier judiciaire ou pas ?

Par **Zedeze**, le **28/05/2015** à **20:12**

Bonjour,

Aujourd'hui j'ai eu une altercation avec un monsieur qui a klaxonner ma femme (elle derangait pour ce garer).

En sortant de son vehicule j'ai demandé si sa le derengait d'attendre 20 s que ma femme se pousse. La dispute a démarrer comme sa : insultes des deux côté .

N'aimant pas sa je decide de partir et le monsieur en me voyant partir me lance : " viens ici qu'on regle nos comptes"

Et je ne pourrais vous dire pourquoi j'y suis retourner et je lui ai mis un coup de poing au visages ... (j'ai honte)

Des gens et des vigiles nous ont séparer et j'ai demandé a ce que l'on appelle la police , 30 min plus tard ils etaient la .Ils ont prit nos identité etc .

La femme du MR ne veut pas porter plaint , mais lui a l'air déterminé . A 1ere vue il a la levre un peu ouverte.

Qu'est que je risque si il porte plainte?

Je suis agent de sécurité et pompier volontaire (j'ai encore plus honte) je risque de tout perdre si j'ai un casier judiciaire :/